

**AVIS**

**DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL**

**SUR**

**LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION RÉUNION  
POUR L'EXERCICE 2017**

**(Rapport de présentation – Rapports sectoriels)**

***Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés***

*(ont pris part au vote: Michèle ANDRÉ, Hugues ATCHY, Maximin BANON, Jasmine BÉTON-MATAUT (procuration à Georges-Marie LÉPINAY), Marcel BOLON, Robert BOULANGER, Nicolas CARMi, Patrick CORRÉ (procuration à Maximin BANON), Olivier DEJEAN, Thierry FAYET, Jean-François FROMENS, Patrick GEIGLÉ, Chantal GRÉGOIRE, Louise HOARAU, Yvès-Claude HOARAU, Ivan HOAREAU, Marie-Claire HOAREAU, Alain IGLICKI, Gilles LAJOIE, Abdoullah LALA, Sylvie LEMAIRE, Georges-Marie LÉPINAY, Céline LUCILLY, Éric MARGUERITE, Bruno MILLOT, Jean-Raymond MONDON, Thierry MOULAN, Chryslène MOUTIAMA, Stéphane NICAISE (procuration à Michel OBERLÉ), Christine NICOL (procuration à Michèle ANDRÉ), Michel OBERLÉ, Pierre PAUSÉ, Jean-Louis PRADEL, Maryvonne QUENTEL, Corine RAMOUNE, Jean-Pierre RIVIÈRE (procuration à Maryvonne QUENTEL), Alex SAVRIAMA, Joël SORRES, Dominique VIENNE.)*

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 16 DÉCEMBRE 2016**

**AVIS**

**DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL**

**SUR**

**LE RAPPORT DE PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF  
DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2017**

En propos introductif, le CESER rappelle ses remarques exprimées à l'occasion des Orientations budgétaires<sup>1</sup>, ayant trait à la reconduction de la partie introductive générale synthétique. Celle-ci permet de disposer d'une déclinaison annuelle des interventions marquantes de la Collectivité, au regard des orientations stratégiques de la mandature.

Il renouvelle également son souhait de la participation lors de l'examen des principaux documents budgétaires de l'élu(e) en charge du secteur concerné, et ce, afin d'appréhender pleinement le lien existant entre les objectifs politiques et stratégiques et les actions menées<sup>2</sup>.

En termes de lisibilité, le CESER relève tout l'intérêt du récapitulatif des grandes masses budgétaires par pilier d'intervention.

De plus, concernant les tableaux de synthèse et fiches programmes figurant aux rapports sectoriels, il partage la nécessité de renseigner les différents indicateurs au fil de l'eau, afin d'alimenter les travaux d'évaluation menés par la Collectivité. Il convient ainsi d'apprécier, au plus juste, les axes et projets à conforter ou à entreprendre<sup>3</sup>.

Il rappelle qu'une avancée notable avait été soulignée s'agissant des « *chiffres clés de la Région* », annexés au rapport de présentation et fournissant des éléments de comparaison budgétaire<sup>4</sup>.

---

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

---

Ce projet de Budget primitif, deuxième de la nouvelle mandature (2016-2020), s'inscrit en cohérence avec son programme politique à travers, d'une part, le renforcement des « *jalons posés depuis 2010* » et, d'autre part, de nouveaux dispositifs d'intervention (tant en fonctionnement qu'en investissement).

Il se décline en 7 piliers prioritaires, conformément aux Orientations budgétaires.

Équilibré en dépenses et en recettes, le **budget principal** 2017 se chiffre à 1,086 Md € (pour 1,035 Md € en 2016).

### **Dépenses**

Les inscriptions en **Autorisations de Programme et Autorisations d'Engagement** (AP/AE) s'élevant à 629,5 M €, enregistrent une évolution totale de + 18,6 %.

En termes de structuration, la section de **fonctionnement** connaît une augmentation de + 3 % (à 292,37 M € pour 2017), concernant majoritairement les secteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'enseignement, de l'action économique et des transports.

Une forte progression de 36,65 % est mentionnée en **investissement** (337,16 M € pour 2017), conséquence d'AP nouvelles en matière de logement, au titre du plan de relance d'aides aux communes II et d'un dispositif d'ingénierie financière.

---

1 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

2 [Avis du CESER sur le Compte administratif et le Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 14 juin 2012.](#)

3 [Contribution de la Commission « Politique Régionale » du CESR: « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion à partir de l'exemple des programmes européens » – Assemblée plénière du 4 mars 2010.](#)

4 Cf. Rapport de présentation du Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015.

L'enveloppe budgétaire en **Crédits de paiement**, au titre du **fonctionnement**, s'élève à 431,66 M € représentant + 4,4 % par rapport à 2016.

En **investissement**, les dépenses comptabilisées à 654,34 M € évoluent de + 5,3 % ; principalement pour l'aménagement du territoire, à travers les nouveaux dispositifs relatifs au logement, aux infrastructures de haut débit et au déploiement du THD (Très Haut Débit). Celles-ci restent prépondérantes (60 % des dépenses totales), concentrées en grande partie sur la poursuite de la NRL (Nouvelle Route du Littoral) et les autres travaux sur les routes régionales. Le rapport fonctionnement/investissement, d'une année sur l'autre, se stabilise à 40/60.

## **Recettes**

Les prévisions de recettes, en **fonctionnement** augmentent de + 3,5 %, soit 544,3 M € ; l'évolution notable étant le fonds de compensation pour la compétence économique (cf. infra). En **investissement**, l'augmentation de 6,4 %, à 541,7 M €, est portée par le secteur « transports » (subventions État et FEDER).

S'agissant du produit fiscal (restant le premier poste des recettes)<sup>5</sup>, une progression est attendue, reposant essentiellement :

- pour la fiscalité locale directe<sup>6</sup> sur la CVAE<sup>7</sup> ;
- pour la fiscalité locale indirecte<sup>8</sup>, sur la TCSS<sup>9</sup> et l'Octroi de mer<sup>10</sup>.

Le CESER relève avec satisfaction que les taux et tarifs des différentes taxes régionales restent inchangés par rapport à 2016 ; les augmentations résultant de l'évolution des bases fiscales (en volume).

Les propositions d'évolution formulées par le CESER<sup>11</sup> ont pour objectif de :

- rendre la fiscalité « plus vertueuse et respectueuse de l'environnement » ;
- maintenir un « niveau d'acceptabilité pour le consommateur » ;
- préserver les recettes pour chacune des collectivités bénéficiaires.

Il invite le Conseil régional, dans sa recherche de marges de manœuvre financière, à privilégier notamment le développement durable et donc à agir sur la fiscalité (TCSS et Octroi de mer) des énergies fossiles. Cette recherche doit cependant poursuivre l'objectif d'une acceptation sociale de l'impôt.

Tout en rappelant l'ambition de l'Assemblée régionale de « *viser une fiscalité différenciée, une fiscalité de redistribution, une fiscalité permettant de corriger et de limiter les inégalités sociales à la Réunion* »<sup>12</sup>, le CESER renouvelle son souhait d'être associée aux réflexions menées en ce domaine<sup>13</sup>, comme cela était d'ailleurs convenu pour les travaux sur la révision à mi-parcours de l'Octroi de mer.

---

5 De + 2,6 % : 378,26 M € pour 2017, soit 35 % des recettes totales.

6 De + 5,5 % : 63,45 M € pour 2017, soit 17 % des recettes fiscales.

7 Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, perçue par la Région, à compter du 1er janvier 2017, à hauteur de 50 % (contre 25 % en 2016) pour compenser le transfert de la compétence transport, soit 24 M € intégrés au budget annexe transport.

8 De + 2 % : 311,83 M € en 2017, soit 83 % des recettes fiscales.

9 Taxe Spéciale de Consommation sur les Carburants.

10 Ces deux taxes représentant près de 74 % des recettes fiscales indirectes.

11 [Réponse du CESER à la saisine du Président de la Région Réunion sur « La problématique des carburant » – Assemblée plénière du 2 juillet 2013.](#)

12 Cf. Introduction au débat d'Orientations budgétaires pour 2016.

13 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.](#)

Au titre des recettes de transferts, le CESER constate :

- Une évolution globale des dotations de + 10,5 % (à savoir 149,17 M € pour 2017). Malgré une nouvelle baisse de la DGF<sup>14</sup>, conséquence, d'une part, de la contribution au rétablissement des comptes publics et de la poursuite du gel des autres dotations (DGD et DRES<sup>15</sup>), d'autre part, les concours financiers de l'État progressent, du fait de la nouvelle contribution pour le développement économique<sup>16</sup>.
- Une augmentation très importante des subventions de + 153,3 % (soit 270,472 M € en 2017), provenant principalement des fonds européens (FSE et FEDER)<sup>17</sup> et de l'État<sup>18</sup>.

S'agissant du recours à l'emprunt<sup>19</sup>, la NRL, mobilisant une part conséquente des financements et moyens dans la durée<sup>20</sup>, constitue en cela l'élément clef de la construction budgétaire. La stratégie budgétaire sous-tendue repose sur une réservation de l'emprunt destiné essentiellement à la réalisation des grands projets.

Cela étant, le CESER rappelle, néanmoins, la vocation première de la Collectivité régionale de « *construire l'avenir* », à travers la priorité accordée à la politique d'investissement à long terme. L'ensemble des interventions régionales devant contribuer au développement de l'économie locale et donc à la création d'activités et d'emplois pour le territoire de la Réunion, il l'invite à s'assurer des retombées en la matière et à les mesurer dans le cadre des évaluations conduites.

Le CESER relève tout l'intérêt de la nouvelle partie explicative retraçant le cadre d'élaboration budgétaire<sup>21</sup>.

S'agissant particulièrement de l'impact des contraintes externes, il partage l'incertitude quant au volume des dépenses, à terme, liées aux nouvelles compétences transférées au titre de loi NOTRe<sup>22</sup> (transports interurbains et économie).

Sur le financement du programme de mandature, il apprécie la communication (conforme à ses demandes)<sup>23</sup> des éléments de répartition financière par catégorie de projets<sup>24</sup> et nature des financements<sup>25</sup>. En vue de mieux identifier leur échelonnement temporel, il souhaiterait disposer de PPI-PPF<sup>26</sup> actualisée.

Au titre des principaux indicateurs financiers, le CESER prend acte des objectifs de la Collectivité :

- un taux d'épargne brute au niveau de 2016<sup>27</sup> ;
- un taux d'endettement « *dans les limites d'un plafond fixé par la trajectoire d'équilibre à 10 années d'épargne brute à l'horizon 2021* ».

---

14 DGF : Dotation Globale de Fonctionnement.

15 DGD et DRES : Dotation Globale de Décentralisation et Dotation Régionale d'Équipement Scolaire.

16 Cf. amendement au projet de loi de finances 2017, voté le 14 novembre 2016, créant un fonds de soutien exceptionnel, soit + 18,193 M € pour la Région Réunion.

17 Fonds Social Européen : 55,11 M € et Fonds Européen de Développement Régional : 107,46 M €.

18 Au titre de sa participation aux travaux de la NRL, dans le cadre d'une convention signée avec l'Agence de Financement des Investissements de Transport en France (AFITF) : 101,15 M €.

19 De 220,34 M € pour 2017 (dont 123,48 M € au titre du FIRT et 96,86 M € au titre des autres secteurs) pour 354,34 M € en 2016.

20 Cf. Rapport spécifique sur la gestion de la dette Région Réunion du 11 juillet 2016.

21 Cf. page 10 du Rapport de présentation générale.

22 Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015.

23 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

24 Soit un programme pluriannuel d'investissement de l'ordre de 3,05 Mds € pour la période 2016-2021 dont : pour les projets inscrits au Protocole de Matignon II = 1,5 Md €, les engagements nouveaux = 1 Md € et la couverture des engagements antérieurs = 0,5 Md €.

25 Épargne brute = 770 M €, recettes d'investissement = 1 478 M €, emprunt = 807 M €.

26 PPI-PPF : Programmation Pluriannuelle d'Investissement – Programmation Pluriannuelle de Fonctionnement.

27 De 112,5 M € en 2016.

Ces ratios de première importance permettent tout autant de mesurer la capacité d'autofinancement que celle de remboursement des emprunts futurs. Marqueurs de la santé financière de la Collectivité, ils doivent faire l'objet d'une surveillance attentive, dans un contexte où de nouveaux projets sont envisagés.

Sachant qu'une mise à jour des perspectives d'évolution budgétaires est opérée annuellement à travers l'actualisation de la trajectoire d'équilibre (en l'espèce, celle de 2012), le CESER demande à être informé régulièrement de toute actualisation des données<sup>28</sup>. Il prend note, qu'à ce jour, la finalisation de la nouvelle version de la trajectoire d'équilibre est prévue pour début 2017.

Le CESER constate, par ailleurs avec satisfaction les dispositions prises par la Collectivité dans le souci d'une gestion active de la dette<sup>29</sup> (modification possible des contrats de prêts, souscription de contrats de couverture des risques, remboursement par anticipation)<sup>30</sup>.

À partir des analyses rétrospective et prospective, il s'agit de s'assurer de la soutenabilité financière de la programmation et de sa compatibilité avec les équilibres budgétaires. Il convient d'asseoir la stratégie de financement adoptée et de guider, si besoin, les ajustements et arbitrages à opérer, dans le respect des capacités budgétaires<sup>31</sup>.

---

28 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.](#)

29 Cf. Rapport spécifique sur la gestion de la dette Région Réunion du 11 juillet 2016, cf. loi NOTRe.

30 Cf. page 14 du Rapport de présentation générale.

31 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

**AVIS**

**SUR**

**LES RAPPORTS SECTORIELS DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF  
DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2017**

---

## PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

---

### COMMISSION « ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

---

En consacrant le premier pilier de sa mandature à la réussite de la Jeunesse Réunionnaise, la Collectivité régionale démontre à nouveau son souhait de « *placer la réussite des jeunes au cœur de ses priorités* », et ce, dans le droit fil de ses engagements exprimés au sein de ses dernières Orientations budgétaires<sup>32</sup>.

En effet, la Commission remarque la progression globale du budget alloué en faveur de la Jeunesse Réunionnaise, passant ainsi de 196 670 041 € (AE) et 172 458 030 € (CP)<sup>33</sup> en 2016 à 210 585 000 € (AE) et 198 533 929 € (CP) en 2017.

Elle se satisfait, par ailleurs, de pouvoir faire une comparaison des deux exercices au sein du même document.

Cependant, la Commission souhaite appeler à nouveau l'attention de la Collectivité régionale sur la possibilité d'étendre le « Passeport réussite » au-delà du public jeune, notamment en faveur des seniors, dont le taux de chômage devient préoccupant sur l'ensemble du territoire<sup>34</sup>.

En remarque générale, la Commission tient également à souligner le manque de lisibilité sur la répartition des crédits entre les différents dispositifs et structures, qui ne permet pas d'apprécier, outre en grande masse, les priorités budgétaires retenues pour l'année 2017.

|   |
|---|
| <h3>SECTEUR<br/>« Formation professionnelle et Apprentissage »</h3> |
|---|

Pour le secteur de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, la Commission constate une évolution du budget dévolu en la matière passant ainsi de 115 816 442 € (AE) et 100 435 315 € (CP) en 2016<sup>35</sup>, à 132 000 000 € (AE) et 109 317 900 € (CP) pour l'année 2017.

### I – UN SYSTÈME DE FORMATION ORGANISÉ ET COHÉRENT

En matière d'orientation et de formation tout au long de la vie, si la Commission note la reconduction de l'effort financier réalisé en faveur du **Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)**, elle s'interroge toutefois sur la stratégie de déploiement envisagée par le Conseil régional pour ce dispositif.

Concernant la **Cité des métiers**, dont il est prévu de réaffirmer le rôle pour l'année 2017, la Commission remarque la mise en œuvre prochaine de son schéma de déploiement et souhaiterait pouvoir en disposer.

---

32 Orientations budgétaires du Conseil régional de la Réunion pour l'exercice 2017, page 45.

33 Budget primitif du Conseil régional de la Réunion pour l'exercice 2016, page 4.

34 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

35 Budget primitif du Conseil régional de la Réunion pour l'exercice 2016, page 6.



Elle se félicite à cet égard de la volonté réaffirmée de la Collectivité d'accompagner la création d'un centre associé dans le Nord et l'invite, à poursuivre cette réflexion<sup>36</sup> pour l'implantation de structures similaires au sein des bassins Est et Ouest de l'Île.

Comme elle le soulignait en préambule, la Commission regrette de ne pas avoir davantage de visibilité sur la répartition des crédits en faveur des diverses structures partenaires œuvrant dans le champ de l'orientation.

Si elle prend acte de **l'aide dédiée aux OPCA**<sup>37</sup> à hauteur de 60 000 € (AE et CP), elle déplore le faible montant pourvu aux **Missions Locales** dont la Collectivité régionale reconnaît pourtant qu'il «  *vise à apporter les moyens utiles à leur fonctionnement, de par le rôle que ces structures jouent pour l'insertion des jeunes réunionnais* »<sup>38</sup>.

Consciente des fonctions accrues des Missions Locales, notamment en tant qu'opérateur du CEP<sup>39</sup>, la Commission, appelle à nouveau l'attention de la Collectivité sur la nécessité de renforcer les moyens humains et financiers mis à leur disposition<sup>40</sup>, qui ne peuvent demeurer constants d'un exercice à l'autre. En effet, si la réussite de la Jeunesse Réunionnaise apparaît comme l'un des piliers fondamentaux de cette mandature, la Collectivité se doit de renforcer son soutien en faveur de cet acteur incontournable dans la mise en œuvre de cette priorité régionale.

La Commission souligne par ailleurs, la nécessité de se doter d'outils évaluatifs efficaces, afin de permettre à la Collectivité régionale de réaliser un suivi efficient des actions mises en œuvre par l'ensemble des **structures partenaires**.

Sur la mise en œuvre du **décret relatif à la qualité des actions en matière de formation professionnelle continue**, la Commission encourage la Collectivité régionale à mettre en place une charte de bonnes pratiques avec les organismes qualifiés. Elle note en effet que l'intégration de la formation dans la « Stratégie du Bon Achat »<sup>41</sup> de la Collectivité permettra de veiller au développement d'une offre de formation de qualité sur le territoire. La Commission suggère à ce titre, qu'une réflexion soit menée par la Collectivité régionale, concernant les critères de pondération dans l'attribution des marchés publics d'achat de formations (juste à temps/juste prix).

En outre, dans le but de rentrer dans une démarche anticipée avec les organismes de formation, la Commission demande la mise en place d'une programmation annuelle et pluriannuelle des achats de formation réalisés par le Conseil régional, en offrant une visibilité par secteur. Elle souligne que ces prévisions permettront aux différents prestataires d'innover, d'investir sur des plateaux techniques adéquats et de phosphorer sur des parcours formatifs adaptés.

Enfin, la Commission s'enquiert de la traduction budgétaire de la poursuite en 2017<sup>42</sup>, des travaux démarrés en 2016, afin que le **CPRDFOP**<sup>43</sup> **2016-2022** puisse être signé dès le second semestre 2017 et que la démarche d'évaluation s'y référant puisse être initiée. À cet égard, elle renouvelle son vœu<sup>44</sup> de disposer de l'évaluation complète réalisée sur le CPRDFP<sup>45</sup> précédent

---

36 [Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.](#)

[Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

37 OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé

38 Orientations budgétaires du Conseil régional de la Réunion pour l'exercice 2017, page 50.

39 CEP : Conseil en Évolution Professionnelle.

40 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

41 [Rapport du CESER: « L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016,](#) page 25.

42 Orientations budgétaires du Conseil régional de la Réunion pour l'exercice 2017, page 48.

43 CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles.

44 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.](#)

45 CPRDFP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFOP depuis la loi du 5 mars 2014).

(2011-2015), afin d'en tirer des enseignements pour améliorer le processus d'évaluation pour le nouveau Contrat de Plan Régional.

## II – L'APPRENTISSAGE, UN DISPOSITIF GLOBAL DÉDIÉ AUX JEUNES

Pour parvenir à **faire de l'Apprentissage, une véritable voie d'excellence**, la Commission note le souhait de la Collectivité de poursuivre en 2017, son accompagnement global en matière d'apprentissage, pour un budget de 25 095 000 € (AE et CP).

Elle remarque cependant que cette ambition ne pourrait se concrétiser sans une volonté de la part de la Collectivité régionale d'ouvrir, grâce au conventionnement, la voie de l'apprentissage au secteur privé, permettant ainsi de compléter l'offre de formation existante sur le territoire.

Par ailleurs, si la Commission soutient le souhait de privilégier le développement de la voie de l'apprentissage sur le territoire, ce choix ne saurait justifier la concurrence constatée actuellement entre les divers dispositifs de professionnalisation.

Elle constate également le maintien, à hauteur de 6 130 323 € (AE et CP) de **l'aide à l'emploi des apprentis**, dont les modalités d'attribution feront l'objet d'une réflexion au cours de l'année 2017. À ce propos, elle rappelle que l'élaboration d'un nouveau cadre d'intervention doit permettre de marquer l'engagement véritable des entreprises, en termes de Responsabilité Sociétale (RSE)<sup>46</sup>, à l'égard de la formation des stagiaires qu'elles accueillent<sup>47</sup>.

Dans le même sens, la Commission remarquait précédemment<sup>48</sup> la volonté de la Collectivité de faire évoluer les modalités de contractualisation des CFA<sup>49</sup> pour conduire à la conclusion de véritables **contrats de performance** permettant de veiller à la qualité de la formation qu'ils dispensent. Elle réitère ainsi son souhait d'être associée à la définition des critères et indicateurs envisagés, qui devront notamment faire apparaître la qualité des liens entre les CFA et les entreprises employeuses d'apprentis<sup>50</sup>.

## III – LA FORMATION UN OUTIL EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En ce qui concerne la **carte des formations 2017** et ses modalités d'élaboration, si celle-ci doit impérativement faire l'objet d'un avis du CREFOP<sup>51</sup> avant son adoption par la Collectivité régionale, la Commission rappelle la nécessité, dans ce cadre, de mener une concertation effective et surtout anticipée avec les partenaires sociaux<sup>52</sup>. Cette remarque ne saurait par ailleurs être cantonnée au seul secteur des formations sanitaires et sociales.

En matière de **formations supérieures** et pour répondre pour partie au travail que mène la Collectivité régionale sur la sécurisation des parcours des bacheliers professionnels et technologiques, la Commission note une augmentation des crédits alloués pour l'exercice 2017<sup>53</sup>. Elle souligne également les efforts envisagés par le Conseil régional pour compléter son offre de formation en développant des partenariats tant avec de Grandes Écoles qu'en le

---

46 [Rapport du CESER: « L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016](#), page 35.

47 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016](#).

48 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016](#).

49 CFA : Centre de Formation d'Apprentis.

50 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016](#).

51 CREFOP : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle.

52 [Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 \(Rapport de présentation et rapport sectoriels\) – Assemblée plénière du 26 avril 2016](#).

53 Les crédits alloués en matière de formation supérieure passent ainsi de 4 029 495 € (AE) et 3 963 577,71 € (CP) en 2016 à 5 738 685 € (AE et CP) en 2017.

consolidant avec l'Université de la Réunion, comme elle le suggérait dans un précédent avis<sup>54</sup>. En outre, la Commission se satisfait de constater la mise en œuvre pour l'année 2017 de la **convention cadre relative à l'accompagnement du Pôle de l'Entrepreneuriat Étudiant de la Réunion (PE2R)**, en lien avec l'Université de la Réunion.

S'agissant des **formations sanitaires et sociales**, et au vu des démarches de GPEC<sup>55</sup> initiées dans ce secteur, la Commission s'interroge sur le nombre croissant de demandeurs d'emploi issus de ces filières de formation. Elle insiste en conséquence, sur la nécessité pour les professionnels de l'orientation, de s'approprier davantage ces démarches réalisées et ainsi favoriser l'entrée en formation des stagiaires sur des métiers identifiés « en tension » sur le territoire.

Enfin, la Commission rappelle la récente labellisation French Tech de notre territoire en matière d'e-santé. À ce titre, il s'agira pour la Collectivité d'anticiper les conséquences de l'attribution d'un tel label en matière d'anticipation des besoins futurs en emploi et en formation.

Concernant les **actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté**, ainsi que les **actions spécifiques et celles du champ social**, la Commission relève notamment le souhait de la Collectivité de renforcer son intervention en faveur des publics en difficulté. Cependant, comme elle le faisait remarquer en préambule, elle souligne la situation préoccupante à l'égard du chômage des seniors sur le territoire qui représentent désormais 24,2 % des demandeurs d'emploi contre 14,2 % cinq ans auparavant<sup>56</sup>. À cet égard, elle encourage fortement la Collectivité régionale à mener une réflexion sur ce sujet.

Concernant le **dispositif individuel intitulé « Chèque Formation Réussite »**, si la Commission note que cette aide doit participer à l'aboutissement d'un projet d'insertion professionnelle, l'accord de financement s'opérant par l'appréciation de l'opportunité et dans la faisabilité du projet professionnel, elle remarque que la mise en place de quotas de places par organisme, peut s'avérer contre-productif pour les stagiaires potentiels.

De plus, l'octroi de cette aide n'intervenant qu'au terme du parcours de formation de l'apprenant, la Commission relève les difficultés de financement rencontrées pour certains organismes de formation concernant des parcours de formation longs. Aussi, dans l'idée de favoriser la qualité des formations dispensées par le biais de ce dispositif, la Commission encourage la Collectivité régionale à mener une réflexion sur ce point, notamment dans le cadre de son travail autour de la mise en œuvre du **décret relatif à la qualité des actions en matière de formation professionnelle continue**.

#### **IV – CONSTRUCTION, RÉHABILITATION, MISE AUX NORMES DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Dans un avis antérieur<sup>57</sup>, la Commission s'est enquis des suites données à l'engagement de la Collectivité<sup>58</sup> concernant la réalisation d'études relatives à la **réhabilitation des MFR**<sup>59</sup> de Saint-Pierre et du Tampon. Aussi, elle se réjouit de pouvoir constater le lancement du concours de Maîtrise d'œuvre et le début des études concernant la MFR du Tampon pour un montant global de 5 M €. Elle s'interroge cependant sur l'intervention du Conseil régional s'agissant de la MFR de Saint-Pierre.

---

54 [Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 \(Rapport de présentation et rapport sectoriels\) – Assemblée plénière du 26 avril 2016.](#)

55 GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

56 DIECCTE de La Réunion CONJONCTURE (n° 9 – avril 2016) « *Le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus a sensiblement augmenté ce trimestre (+ 2,4 %), un effectif en constante augmentation depuis plus de cinq ans. Le retour à l'emploi reste très difficile pour cette tranche d'âge. Les seniors représentent 24,2 % des demandeurs d'emploi contre 14,2 % cinq ans auparavant.* ».

57 [Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.](#)

58 Orientations budgétaires du Conseil régional de la Réunion pour l'exercice 2015, page 179.

59 MFR : Maison Familiale et Rurale.

|  |
|--|
| <b>SECTEUR</b><br><b>« Éducation »</b> |
|--|

Pour le secteur de l'Éducation, la Commission « Éducation et Formation professionnelle » note les montants consacrés, en grande masse, par la Collectivité régionale, à hauteur de 78 585 000 € (AE) et 89 216 029 € (CP), afin notamment de créer les conditions optimales de réussite pour les Jeunes Réunionnais.

## **I – LE BÂTI SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE**

En matière de **réhabilitation lourde des établissements**, et dans le cadre des **travaux de maintenance** des infrastructures d'éducation et de formation, la Commission renouvelle sa préconisation en faveur de la mise en place d'un numéro vert ou d'une cellule d'écoute pour les jeunes usagers concernés et leur famille afin de répondre aux interrogations suscitées par ces chantiers<sup>60</sup>.

## **II – OFFRIR AUX LYCÉENS UN CADRE PROPICE À LA RÉUSSITE**

Afin que **les EPLE disposent des moyens financiers nécessaires à leur bon fonctionnement** et pour assurer un accueil satisfaisant de l'ensemble des 46 600 lycéens répartis dans les 49 lycées de l'Île, la Commission note le budget consacré par la Collectivité régionale en la matière, à hauteur de 23 665 062 €.

Elle relève que ce montant comprend une enveloppe de 500 000 € destinée à accompagner les lycées dans **l'ouverture de nouvelles sections**, notamment professionnelles, pour parvenir à étoffer l'offre de formation existante sur le territoire, comme elle en appelait de ses vœux<sup>61</sup>.

En matière de **restauration scolaire**, et au regard des différents enjeux que recouvrent ce secteur, la Commission se satisfait de l'effort financier prévu par la Collectivité régionale afin, notamment, de poursuivre le gel des tarifs de restauration et d'hébergement et de permettre une nette augmentation de la part des produits locaux dans les menus proposés aux lycéens.

## **III – LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT VISANT À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE, POLITIQUE RÉGIONALE VOLONTARISTE**

Dans le cadre des **mesures d'accompagnement visant à la réussite éducative** dans l'enseignement secondaire, la Commission souligne la reconduction par la Collectivité régionale de son soutien aux établissements et partenaires associatifs et éducatifs en faveur de la mise en œuvre de projets pédagogiques innovants.

Concernant l'apprentissage de l'anglais et plus globalement de **l'apprentissage des langues étrangères**, la Commission renouvelle<sup>62</sup> sa préconisation visant à mener une concertation plus approfondie entre tous les acteurs dans le but de définir une politique volontariste forte en la matière, notamment en généralisant et en renforçant<sup>63</sup> l'enseignement de l'anglais, de l'espagnol, de l'allemand, du portugais, du chinois, ...

---

60 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

61 [Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 \(Rapport de présentation et rapport sectoriels\) – Assemblée plénière du 26 avril 2016.](#)

62 [Avis du CESR sur les États Généraux de l'Outre-Mer – Réunion – Assemblée plénière du 19 août 2009.](#)  
[Contribution du CESR aux États Généraux de l'Outre-Mer – Assemblée plénière du 3 juillet 2009.](#)

63 [Contribution du CESER pour un développement du territoire au regard du principe de l'« égalité réelle » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016, page 39.](#)

À ce titre, la Commission estime indispensable<sup>64</sup> pour la Collectivité régionale, de recenser les moyens disponibles dans chaque établissement, mais également de veiller à ce que l'ensemble des EPLE dispose de laboratoires de langues opérationnels.

La Commission encourage la Collectivité régionale à poursuivre sa réflexion sur le format et le contenu du « **Salon de la Jeunesse** » afin de mieux viser le public ciblé et ainsi déployer les moyens nécessaires pour l'informer.

Enfin, dans le domaine de **l'Enseignement supérieur et de la Recherche**, la Commission réitère<sup>65</sup> ses préconisations au titre de la compétence renforcée du Conseil régional, par la loi du 22 juillet 2013, dans la définition du SEFORRE<sup>66</sup>. Outil de cohérence et de lisibilité, il devra, à cette fin, être défini en concertation avec l'ensemble des acteurs du Supérieur et les professionnels présents sur le territoire dans les champs de la formation et de la Recherche.

En matière de formation, ce schéma devra accorder une importance particulière à la réussite pour tous en favorisant les partenariats et les expérimentations. Il devra également permettre la consolidation du partenariat avec l'Université de la Réunion, en insistant notamment sur les notions clé de professionnalisation, d'employabilité et d'entrepreneuriat étudiants<sup>67</sup>.

En matière de **Recherche**, la Commission note que ce schéma devra également associer<sup>68</sup> les organismes de recherche tels que le CIRAD<sup>69</sup>, l'IRD<sup>70</sup>, le CNRS<sup>71</sup>, l'INSERM<sup>72</sup>, l'IFREMER<sup>73</sup> ou encore le BRGM<sup>74</sup> et l'IPGP<sup>75</sup>, qui devront renforcer l'excellence de la Recherche afin d'accroître le rayonnement international de la Réunion, notamment au travers de l'activité de leurs Unités Mixtes de Recherche (UMR) avec l'Université de la Réunion.

Par ailleurs, la Commission continue<sup>76</sup> de relever les difficultés rencontrées par les organismes de recherche et l'Université, dues à l'insuffisance de compensation des surcoûts liés à l'insularité et à l'éloignement des hot spots de la recherche mondiale. À ce titre, elle encourage la Collectivité régionale à mener une réflexion approfondie pour une meilleure prise en considération des frais d'approche et des moyens de communication numériques (visio-conférences, Très Haut Débit, ...).

Dans le même sens, la Commission renouvelle<sup>77</sup> son souhait en faveur du renforcement de l'accompagnement des structures existantes (l'UFR<sup>78</sup> santé de l'Université et le CHU<sup>79</sup>), en vue de leur pérennisation, notamment dans le champ de la formation et de la recherche en santé.

---

64 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

65 [Avis des Commissions sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014](#), page 24.

66 SEFORRE : Schéma Régional de l'Enseignement et des Formations Supérieures et de la Recherche de la Réunion.

67 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.](#)

68 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.](#)

69 CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique et de Développement.

70 IRD : Institut de Recherche pour le Développement.

71 CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique.

72 INSERM : Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale.

73 IFREMER : L'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer.

74 BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

75 IPGP : Institut de Physique du Globe de Paris.

76 [Contribution du CESER pour un développement du territoire au regard du principe de l'« égalité réelle » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016](#), page 42.

77 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

78 UFR : Unité de Formation et de Recherche.

79 CHU : Centre Hospitalier Universitaire.

**COMMISSION**  
**« AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS »**

---

La Commission observe que le projet de Budget primitif pour l'exercice 2017 est conforme aux Orientations budgétaires examinées en novembre dernier.

Elle note que le budget dédié à la mise en œuvre de ce pilier s'élève à **161 380 000 € en capacités d'engagement (CE)** et à **450 454 480 € en crédits de paiement (CP)**, soit une hausse de plus de 50 % en CE et de + 1,6 % en CP, par rapport au budget 2016.

**1. DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

La Commission réitère ses observations formulées dans le cadre de l'examen des Orientations budgétaires pour 2017 s'agissant de l'accompagnement de la mise en œuvre des grands projets de développement des quatre bassins de vie :

- Sud : l'aéroport de Pierrefonds et le développement de sa zone d'activités ;
- Ouest : la future Écocité insulaire et tropicale ;
- Est : le futur Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge ;
- Nord : la poursuite de la réflexion stratégique autour de l'aéroport et de la ZAA Pierre Lagourgue.

**La gestion du Fonds d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT)**

La Commission note le maintien, en 2017, des taux de la Taxe Spéciale de Consommation sur les Carburants (TSCC). Le produit de cette taxe est estimé à 225 178 650 €, soit une augmentation de 3,52 % par rapport au produit prévisionnel de 2016 (217 532 210 €).

La dotation « Région » s'élèverait à 106 236 135 €. La Commission note que le montant à destination des investissements d'intérêt général devrait être de 22 517 865 € et qu'il serait affecté en totalité aux aménagements routiers.

La Commission rappelle la préconisation formulée par le CESER sur le rééquilibrage de la taxation sur le sans plomb et le gazole<sup>80</sup>. Dans une optique de développement durable, le CESER avait proposé de réduire progressivement, sur une période de moyen/long terme, l'écart de taxation entre le gazole et le sans plomb que cela soit pour l'octroi de mer et/ou la T.S.C.C. De plus, il avait préconisé que le mode de taxation s'applique sur les volumes et non plus en pourcentage, ou la mise en place d'un mix des deux modes de taxation.

**2. LA POURSUITE DU CHANTIER DE LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL SÉCURISÉE ET NOUVELLE ENTRÉE OUEST DE SAINT-DENIS SANS PÉAGE**

La Commission souhaite rappeler l'importance de la réalisation de la **Nouvelle Route du Littoral (NRL)**, mais elle s'inquiète à nouveau du retard pris en matière d'approvisionnement de roches massives. En effet, à maintes reprises, dans ses avis, elle avait formulé ses inquiétudes en matière de fourniture de ce chantier si aucune carrière en roche massive n'était ouverte d'ici fin 2017.

---

<sup>80</sup> [Réponse du CESER à la saisine du Président de la Région Réunion sur «La problématique des carburants» – Assemblée plénière du 2 juillet 2013.](#)

Au regard de la durée du chantier de la NRL, le dossier était inscrit au Programme Opérationnel Européen (POE) FEDER 2007-2013 (dossier « grand projet » validé le 22 mai 2013 par la Commission européenne) et l'est également au POE FEDER 2014-2020. Pour ce dernier, la Commission prend note que le dossier « grand projet » a été déposé auprès de la Commission européenne.

La Commission s'inquiète du décalage entre la livraison de la NRL et la **Nouvelle Entrée Ouest (NEO)** de Saint-Denis. Elle a souligné, à plusieurs reprises dans ses avis, la nécessité de synchroniser la fin des travaux de NEO avec ceux de la NRL pour réduire la congestion routière observée aux heures de pointe à cette entrée.

Elle avait pris acte, lors de l'examen des Orientations budgétaires 2017, de la volonté de la Collectivité régionale de reprendre le pilotage de cette opération dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Conseil régional, la Ville de Saint-Denis et la CINOR. De cet accord découlera la réalisation d'un nouveau pont sur la rivière Saint-Denis sous maîtrise d'ouvrage du Conseil régional. La Commission constate, dans ce projet de BP, l'attribution du marché de la maîtrise d'œuvre pour ce nouveau pont. Ce dernier devrait être livré en même temps que la NRL, c'est-à-dire à l'horizon 2020.

### **3. LA POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE ET ACTIONS EN FAVEUR DU TRANSPORT – PROJET DE MONORAIL DE SAINTE-MARIE À SAINT-DENIS**

La Commission renouvelle son souhait<sup>81</sup> d'être associée à l'élaboration du **Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI)** qui permettra une meilleure coordination des politiques de transport sur le territoire régional et qui complètera, en 2017, le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT).

S'agissant du **développement des éco-mobilités et des modes de transports innovants**, et plus particulièrement des « **routes solaires** », la Commission rappelle que le CESER, dans un précédent avis<sup>82</sup>, avait indiqué qu'il était favorable à ce que l'État fasse de la Réunion un terrain d'expérimentation dans ce domaine.

Dans le cadre des OB 2017, la Commission avait approuvé la volonté du Conseil régional de promouvoir les transports décarbonés tels que le **transport par câble** sur deux zones enclavées : Salazie et Cilaos.

À ce sujet, elle souligne la mise en service du premier téléphérique français à vocation urbaine à Brest en novembre dernier. Brest devient ainsi la ville laboratoire d'un nouveau moyen de transport public 100 % urbain. Le téléphérique serait à la fois adapté aux impératifs environnementaux et budgétaires des communes.

En matière de **gestion du réseau interurbain « Car jaune »**, la Commission note que la Commission Locale d'Évaluation des Charges et des Recettes de Transferts (CLERCT) a évalué la charge budgétaire correspondant aux compétences transport transférées à 34 000 000 €. Elle prend acte de la création d'un budget annexe transport.

La Commission souligne que toutes les dispositions nécessaires doivent être prises afin que ce transfert de compétences se fasse dans les meilleures conditions possibles d'autant plus qu'il s'accompagne aussi du transfert de personnels du Département vers la Région (en 2018) et de patrimoines (gares routières, arrêts de bus, ...).

---

81 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.](#)

82 [Commentaires et propositions du CESER sur « les 35 recommandations du Rapport LUREL déclinées en 23 axes et 75 propositions » – Bureau du 16 juin 2016.](#)

#### **4. LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL: UNE MAINTENANCE SOUTENUE – DES INVESTISSEMENTS ACCOMPAGNANT LA CROISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT – UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – L'AMÉLIORATION DE L'IMAGE**

La Commission constate la poursuite d'une activité intense, en 2017, en matière de **travaux et d'études pour le réseau routier national**. Elle sera notamment marquée par le lancement des travaux du nouveau pont de la Rivière des Galets.

La Commission demande à nouveau que le **tableau synthétique** regroupant l'ensemble des opérations routières (hors NRL) qui lui a été présenté dans le cadre des OB 2017, soit complété, dans le cadre du prochain projet de budget primitif, par les dates prévisibles de début de travaux et de livraisons, ainsi que par les coûts prévisibles.

#### **5. UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE GRANDS TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DANS LES COMMUNES ET AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES RÉUNIONNAISES**

##### **5.1. Le Plan d'aides aux communes – doter le territoire d'équipements publics de proximité au service de la population**

La Collectivité régionale poursuit, pour la période 2016-2021, son accompagnement des communes et des intercommunalités dans le financement d'équipements publics de proximité au service de la population, dans le cadre du Plan d'aide aux communes. L'année 2017 verra l'adoption d'un nouveau cadre d'intervention.

##### **5.2. Améliorer le quotidien des familles réunionnaises – la construction et la réhabilitation de logements**

La Commission prend acte que le logement est l'une des priorités de la mandature. Elle se félicite que, conformément aux préconisations du CESER, le Conseil régional participe à nouveau au financement du **FRAFU**<sup>83</sup> (4 000 000 € en autorisations de programme et 1 600 000 € en crédits de paiement).

Lors de l'examen des Orientations budgétaires 2016, la Commission avait souligné la pertinence de l'intervention du Conseil régional pour faciliter **l'accession à la propriété** du locataire du parc social. Cependant, elle rappelle que cette action doit concerner tous les bailleurs sociaux et ne pas se limiter qu'à une partie d'entre eux.

Pour la Commission, la collectivité régionale pourrait également intervenir, en matière de réhabilitation du parc locatif social ne débouchant pas sur une accession à la propriété, en complément de l'État qui intervient dans les quartiers prioritaires. L'intervention du Conseil régional permettrait ainsi de couvrir l'ensemble du territoire.

---

83 FRAFU : Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain.



**COMMISSION  
« DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »**

---

La Commission note que les interventions du Conseil régional viseront, pour l'exercice 2017, à accompagner les entreprises à travers, d'une part, un dispositif d'aides consolidées, afin de soutenir leur compétitivité et, d'autre part, une politique de demande globale adressée aux entreprises domestiques. Cette démarche s'appuiera également sur une aide à l'innovation et un soutien pour la conquête de marchés extérieurs. La Commission note, pour ce faire, que le Conseil régional s'est doté d'une Direction de l'export et de l'internationalisation des entreprises.

Elle prend acte que :

- les autorisations de programme et d'engagement sont, pour 2017 de 76 835 472 € alors qu'elles étaient de 58 222 000 € en 2016, soit une augmentation de 31,9 % ;
- les crédits de paiement sont en recul, soit 52 145 976 € (29 318 001 € en section de fonctionnement et 22 827 975 € en section d'investissement) en 2017, alors qu'ils étaient de 55 043 265,8 € en 2016.

La Commission note que le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), institué par la loi NOTRe du 7 août 2015, constituera le cadre dans lequel s'inscriront les interventions régionales. Elle invite la Collectivité régionale, lors des exercices prochains à expliciter davantage le maillage entre le SRDEII et les documents budgétaires.

**1 RENFORCER, FAIRE ÉVOLUER LES DISPOSITIFS EXISTANTS ET METTRE EN PLACE LES ÉLÉMENTS DE RUPTURE**

**1.1 Renforcer l'ensemble des facteurs du développement économique de la Réunion**

***1.1.1 Compétitivité du tissu économique local***

A – Une attention particulièrement forte pour le soutien aux TPE-PME

Concernant l'ouverture de guichets de proximité, la Commission réitère sa préconisation relative à l'importance d'aller au-devant des chefs d'entreprises et/ou des porteurs de projets en constituant des « équipes mobiles ». Il est, en effet, d'un grand intérêt d'aller à leur rencontre, au contact de leur réalité quotidienne, afin de leur présenter les outils d'accompagnement qui leur sont dédiés<sup>84</sup>.

- 1) Des nouveaux outils d'Ingénierie Financière et l'amélioration de ceux existants pour une simplification de l'accès aux aides

La Commission rappelle que dans le cadre de la construction d'un dispositif d'accompagnement et de soutien aux entreprises, il est important de veiller à la cohérence des actions avec d'autres projets ou dispositifs existants, tels l'école de l'entrepreneuriat portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion.

---

<sup>84</sup> [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

## 2) Pour un meilleur accès aux marchés publics et un ancrage territorial de la valeur

La Commission note que la Collectivité régionale entend prendre en considération dans l'ensemble de ses réflexions stratégiques la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Elle rappelle, néanmoins, que cette responsabilité doit également « *s'appliquer à l'ensemble de la sphère publique* ». En effet, « *Cette orientation devrait pouvoir prendre la forme, dans le cadre du programme de modernisation des administrations publiques, d'un projet de performance globale, financière et extra-financière* »<sup>85</sup>.

Pour les entreprises, la Commission avait invité la Collectivité régionale à réfléchir sur la mise en place d'un FRAC RSE qui doit permettre de les soutenir dans le déploiement des actions RSE. Cette préconisation lui semble importante. Elle insiste, également, sur la nécessité de conditionner l'obtention des aides régionales au respect de critères de responsabilité sociétale<sup>86</sup>.

### B – Un soutien plus efficient à toutes les entreprises

Dans le cadre de l'exercice de rénovation des dispositifs financiers du Conseil régional, la Commission demande à être destinataire de l'étude liée à l'évaluation de ces mesures.

#### 1) Un soutien à toutes les entreprises et à tous les partenaires sur le marché intérieur, dans les filières pourvoyeuses d'emplois

Dans un souci de cohérence avec les Orientations budgétaires pour l'exercice 2017, la Commission rappelle que si le Conseil régional entend poursuivre les actions engagées pour soutenir les projets innovants et créateurs d'emplois, il est nécessaire de soutenir, concomitamment, la politique d'accompagnement visant à la structuration des filières.

Ainsi, concernant la filière pêche, elle insiste sur l'importance de donner une suite rapide à la création d'un fonds d'investissement pour les « petits pêcheurs » présentée lors du projet de Budget primitif 2016<sup>87</sup>.

#### 2) Un soutien affirmé du développement des entreprises réunionnaises à l'international

La stratégie de soutien à l'export de la Collectivité régionale a été formalisée à travers le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises qui sera évalué en 2017. La Commission rappelle sa demande d'être destinataire des résultats de cette évaluation. Sur ce point, la Commission demande, afin d'être en cohérence avec les objectifs défendus et poursuivis par le PRIE<sup>88</sup>, que soient pris en compte des indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs à :

- la consolidation du positionnement de la Réunion à l'international,
- la valorisation des entreprises et la promotion des filières,
- la part des services dans les échanges,
- la mutualisation des ressources,
- le soutien à l'innovation et la sécurisation des échanges commerciaux,
- la mise en œuvre d'une gouvernance (en effet, la Commission souhaiterait que le Conseil régional affirme davantage les nouvelles prérogatives que lui confère la loi NOTRe, en assurant pleinement son rôle de leader dans la gouvernance de la Réunion à l'international),

---

85 [Rapport du CESER: « L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016.](#)

86 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

87 [Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 \(Rapport de présentation et rapport sectoriels\) – Assemblée plénière du 8 avril 2016.](#)

88 [Avis du CESER sur le Projet de Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises \(PRIE\) du 15 Mai 2015.](#)

- les effets multiplicateurs et leur interactivité avec les secteurs traditionnels,

afin d'être en cohérence avec les objectifs défendus et poursuivis par le PRIE<sup>89</sup>.

Enfin, la Commission se réjouit de la mise en place de la Maison de l'Export, inaugurée en décembre 2016, et qui doit accompagner les acteurs locaux et dynamiser la production destinée à l'exportation. Elle estime également que cet outil doit concourir à « *permettre de fédérer l'ensemble des acteurs et d'offrir aux entreprises des moyens d'intervention adéquats* »<sup>90</sup>.

- 3) Une évaluation à mi-parcours du dispositif d'octroi de mer, en constante évolution

La Commission réitère sa demande tendant à voir le CESER associé à la démarche de réflexion concernant la construction d'un Octroi de mer efficace au service du développement économique **et** social de la Réunion.

- 4) Soutenir la création d'emplois pour les jeunes sans emploi

La Commission note la mise en œuvre d'un Appel à Projet pour une Bourse de l'Entrepreneuriat budgété à hauteur de 300 000 €. Cette enveloppe correspond au financement d'une dizaine de dossiers individuels. La Commission sera attentive au déploiement de cette action qui correspond, selon elle, à une attente forte du terrain.

### **1.1.2 Soutien au monde économique: un meilleur accompagnement à la structuration des entreprises**

#### **B – Une place plus accrue de l'économie sociale et solidaire dans l'économie réunionnaise**

La Commission rappelle son adhésion pleine et entière concernant la volonté du Conseil régional de faire de l'Économie Sociale et Solidaire un pilier de développement pour la Réunion<sup>91</sup>. Néanmoins, elle invite le Conseil régional à rester vigilant afin que les activités de ce secteur viennent en complément, et non en concurrence avec celles du secteur traditionnel marchand, et constituent une transition vers lui.

### **1.1.3 Attractivité du territoire: Un aménagement économique du territoire équilibré et articulé autour de deux axes majeurs**

La Commission regrette que sa préconisation d'élaborer un Schéma Régional des Zones d'Activités Économiques (SRZAE), n'ait pas été reprise. En effet, cela serait de nature à instaurer « *une bonne gouvernance dans la gestion des différentes strates du foncier économique sur l'ensemble du territoire et une meilleure adéquation entre l'offre et la demande* ». « *Il permettrait une mise en perspective des actions au regard de la démarche d'Investissement Territorial Intégré (ITI), impliquant les Autorités Urbaines que sont les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)*<sup>92</sup> ».

---

89 [Avis du CESER sur le Projet de Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises \(PRIE\) – 15 Mai 2015.](#)

90 [Avis du CESER sur le Projet de Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises \(PRIE\) – 15 Mai 2015.](#)

91 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

92 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.](#)

## **1.2 «Tourisme»: un secteur prioritaire, créateur d'activités et d'emplois, à développer dans une économie insulaire**

La Commission accorde une grande importance à la procédure en cours de réactualisation du SDATR<sup>93</sup>. Elle note que le CESER, dans le cadre de sa participation aux divers ateliers qui se sont réunis, contribue à ce que ce Schéma permette à la Collectivité régionale d'actualiser son dispositif d'aides aux organismes touristiques en vue d'une plus grande cohérence de l'intervention des acteurs. Ainsi, comme elle l'a déjà exprimé, la Commission demande à être destinataire de ce Schéma et qu'une présentation lui en soit faite, dès lors qu'il sera validé.

Elle réaffirme « l'importance d'une segmentation de la chaîne de valeur en fonction des thématiques abordées (sportif, culturel, agricole, balnéaire, croisière, ...) afin de proposer des produits et des services adaptés aux différents types de clientèle »<sup>94</sup>.

Pour ce qui concerne la maîtrise des langues étrangères, la Commission rappelle que « Cette formation aux langues étrangères doit constituer une véritable dorsale à travers les différents champs du secteur touristique. La Commission suggère que soit élaboré un schéma régional de l'apprentissage des langues étrangères avec l'inclusion de ses prescriptions dans les schémas tels le SEFORRE, le PRIE, le SRDEII, ... En effet, il s'agit de mettre en œuvre une stratégie d'apprentissage multi-filières qui doit être engagée et non pas se résumer à des actions noyées parmi d'autres »<sup>95</sup>.

### **1.2.2 Attractivité de la destination par un soutien maîtrisé des structures « têtes de réseau »**

La Commission rappelle que le développement des marchés cibles doit se faire à l'aune de leurs retombées pour le territoire réunionnais et que cette notion doit se construire avec les professionnels du tourisme.

## **2 LE NUMÉRIQUE : FAIRE DE L'ÉCONOMIE RÉUNIONNAISE UNE « SOCIÉTÉ DIGITALE »**

La Commission tient à souligner la qualité de la présentation qui lui a été faite de la part des intervenants. Elle constate avec plaisir le suivi et la cohérence de la stratégie du Conseil régional dans le domaine du Numérique depuis une décennie.

### **2.2.1 Continuité territoriale numérique**

La Commission note que la Collectivité régionale étudiera la possibilité de la mise en place d'un câble sous-marin entre la Réunion et l'Afrique du Sud. Là encore, elle demande à être informée de l'évolution de ce projet qui, au final, devra permettre d'abaisser les tarifs de l'offre d'accès internet. Elle demande une vigilance forte sur ce dossier où les intérêts des entreprises des îles sœurs ne sont pas toujours compatibles avec ceux des entreprises réunionnaises.

### **2.2.2 Le soutien des projets d'e-Administration et OpenData des administrations**

Sur ce point, et afin de garantir une efficace utilisation des fonds alloués, la Commission insiste sur l'importance de l'accompagnement des collectivités dans la formalisation de leurs besoins en e-Administration et OpenData des administrations. Pour elle, il s'agit de développer, dans un premier temps, une véritable acculturation des acteurs publics sur le territoire en la matière permettant par la suite l'expression d'une demande clairement identifiée.

---

93 SDATR : Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion.

94 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

95 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

### **3 UNE DIMENSION TRANSVERSALE : L'INNOVATION ET LA RECHERCHE EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI**

#### **3.1 Pilotage de la stratégie réunionnaise de l'Innovation**

Sur ce point, la Commission relève que le seul indicateur quantitatif retenu est la mesure du nombre d'actions de sensibilisation, d'information et de développement des compétences développées par le Conseil régional au bénéfice des acteurs et partenaires. Pour la Commission, le pilotage d'une stratégie nécessite de déployer des interventions plus pointues que celles évoquées et évaluées.

---

## PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

---

### COMMISSION « AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS »

---

Au préalable, la Commission constate que le budget dédié à la mise en œuvre de ce pilier s'élève à **21 845 000 €** en autorisations de programme et d'engagement (AP/AE) et à **22 458 000 €** en crédits de paiement (CP).

#### **1. UNE POLITIQUE RÉGIONALE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Cette politique se traduit par l'inscription, pour 2017, de 4 945 000 € en AP/AE et 3 676 000 € en CP.

##### **1.1. La planification territoriale – un outil au service du développement économique**

Dans le cadre des travaux de **suivi des indicateurs d'impact environnemental du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)**, la Commission souligne la qualité des documents réalisés par l'AGORAH<sup>96</sup>. La volonté de diffusion des informations par Internet est louable. Cependant, elle rappelle que la technicité de ces documents et le contexte local nécessitent aussi une démarche pédagogique plus adaptée en vue d'une plus grande appropriation des informations.

La procédure de modification du SAR devrait être finalisée au cours de l'année 2017. Celle-ci permettra une meilleure prise en compte des priorités définies par la Collectivité régionale et lui permettra notamment d'assumer pleinement son rôle moteur dans ses nouvelles attributions qui lui ont été dévolues par la loi NOTRe, en particulier en matière de développement économique.

Le SAR a pour vocation de traduire une vision stratégique de l'avenir et de sa mise en œuvre. Il doit concilier l'essor démographique très dynamique, le taux de croissance à la Réunion étant le plus élevé des régions françaises, avec les besoins en logements et la nécessité de développer des pôles d'activités et l'emploi, tout en préservant durablement les espaces naturels et agricoles.

S'appuyant sur des leviers de croissance définis dans d'autres documents de planification, ce schéma devra être révisé en cohérence et en complémentarité avec l'ensemble des outils stratégiques notamment les POE<sup>97</sup>, les ITI<sup>98</sup>, le CPER<sup>99</sup>, le SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation), le Plan Régional de Développement en faveur des Hauts.

---

96 AGORAH : AGence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat.

97 POE : Programme Opérationnel Européen.

98 ITI : Investissements Territoriaux Intégrés.

99 CPER : Contrat de Plan État-Région.

### **1.2. L'aménagement des Hauts – un programme pour dynamiser, rendre attractif, et développer l'activité et l'emploi**

La Commission prend acte de la poursuite de l'engagement du Conseil régional en faveur des Hauts afin de les rendre plus attractifs, créateurs d'activités et d'emplois. Elle relève qu'il s'agira notamment de définir de nouveaux projets régionaux spécifiques à ce territoire, à travers un **Plan Régional de Développement Durable en faveur des Hauts**. La Commission souhaite que le CESER soit associé à l'élaboration de ce plan.

### **1.3. Les structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire – accompagner les acteurs essentiels sur le territoire**

La Commission note la poursuite de l'accompagnement par la Collectivité régionale des organismes œuvrant en faveur de l'aménagement du territoire à hauteur de 1 000 000 € en AP/AE et de 1 180 000 € en CP.

## **2 UNE POLITIQUE RÉGIONALE POUR SOUTENIR LE SECTEUR PRIORITAIRE DE L'ÉNERGIE ET POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT RÉUNIONNAIS**

La Commission note la reconduction du **budget annexe « énergie »** ouvert en 2015. Il est équilibré en 2017 à 172 100 €. La Collectivité régionale a confié à la SPL Énergies Réunion l'exploitation de ses installations productrices d'énergie renouvelable.

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, l'aide aux bailleurs sociaux qui installent des **chauffe-eau solaires** sur les logements locatifs sociaux existants et aux collectivités territoriales pour les bâtiments publics sera mise en œuvre en 2017. Ces dispositifs relèvent des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI). La Commission ne peut que regretter le retard pris dans la signature des contrats territoriaux entre le Conseil régional et les EPCI, impactant le financement d'un certain nombre de politiques pertinentes comme l'installation des chauffe-eau solaires.

Enfin, pour la Commission, les aspects **sensibilisation et communication** devront également être privilégiés et renforcés.

## **3. UN RENFORCEMENT DE LA COMPÉTENCE DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES DÉCHETS**

Le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD) dont l'objectif est de simplifier et de mettre en cohérence les mesures applicables en matière de déchets, devra être élaboré et approuvé par le Conseil régional en 2017. La Commission réitère<sup>100</sup> son souhait d'être associée le plus en amont possible, dans l'élaboration de ce plan.

## **4. APPRÉHENDER LES RISQUES NATURELS – CONNAÎTRE ET ANTICIPER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

La Commission note avec intérêt qu'une réorganisation se met en place pour la gestion de l'eau en Outre-mer. Ainsi, les Comités de bassin voient leurs compétences élargies à la gouvernance de la biodiversité. Ils évoluent donc en Comités de l'eau et de la biodiversité suite à l'adoption de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages<sup>101</sup>.

---

100 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

101 Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

## **5. LA RÉGION CHEF DE FILE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ**

La Commission réitère ses observations formulées dans le cadre de l'examen des Orientations budgétaires pour 2016<sup>102</sup>, s'agissant de la nécessité d'établir un diagnostic précis de la situation actuelle (points positifs, points de blocage) afin de déterminer les évolutions souhaitables de statut du **Parc national de la Réunion**. Elle note que l'objectif de l'étude lancée est d'effectuer cet état des lieux et d'examiner les évolutions possibles notamment sur le plan juridique.

La Commission rappelle que l'impact d'un éventuel changement de statut doit être également mesuré sur le plan financier, de la gestion des emplois, ...

Enfin, elle souhaite que le CESER soit pleinement associé à cette réflexion sans être cantonné à un rôle consultatif sur une décision déjà finalisée.

---

<sup>102</sup> [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.](#)



---

## PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT'FIERTÉ

---

### COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES »

---

La Commission prend acte du budget consacré au pilier 5 pour l'exercice 2017 qui se répartit de la façon suivante :

- en investissement : 3 550 000 € en AP et 6 300 000 € en CP ;
- en fonctionnement : 16 150 000 € en AE et 17 500 000 € en CP.

Elle constate également que le Budget primitif présenté est cohérent avec les Orientations budgétaires précédemment annoncées. Le projet de la Collectivité régionale en matière de Culture et de Sport demeure varié et volontariste. Ainsi, de façon globale, le budget primitif étant la traduction chiffrée des orientations budgétaires du Conseil régional, la Commission **réitère les remarques et préconisations qu'elle a émises dans son dernier avis.**<sup>103</sup>

Le premier commentaire de la Commission pour ce Pilier 5 est commun aux deux secteurs concernés. Elle observe que, si généralement des équipements et des structures existent dans les quartiers, pour permettre à la population de pratiquer des activités sportives ou culturelles, l'encadrement des pratiquants, notamment des jeunes, est davantage problématique. Constatant un manque d'animateurs professionnels, voire d'animateurs tout court, pour accompagner ces activités sportives et culturelles, elle encourage une **réflexion sur la question de l'animation dans les quartiers**. Cette réflexion en partenariat avec les communes et intercommunalités en matière de sport et de culture porterait en particulier sur le nombre et la formation des animateurs et l'organisation de l'animation.

|   |
|---|
| <h3>SECTEUR<br/>« Culture et patrimoine culturel »</h3> |
|---|

Au préalable, la Commission se réjouit de l'inscription à l'ordre du jour de la première séance de la **Conférence Territoriale de l'Action Publique** d'un point relatif à la « création d'une Commission culture ». Celle-ci devra accompagner la définition d'une réelle stratégie concertée de l'action publique en matière culturelle à l'échelle du territoire.

Le budget de la Culture pour l'année 2017 se répartit de la façon suivante :

- en investissement, il est en légère diminution ; il s'élève à 2 700 000 € en AP et 4 800 000 € en CP (contre respectivement 2 900 000 € et 4 959 000 € en CP en 2016) ;
- en fonctionnement, il est en légère augmentation : à 13 000 000 € en AE et 14 000 000 € en CP (contre respectivement 12 637 000 € et 13 208 310 € en CP en 2016).

L'action du Conseil régional en matière de Culture et de Patrimoine culturel s'illustre par des actions propres à la Collectivité et par un soutien aux acteurs du secteur. Ainsi, la Collectivité confirme son attachement à ce secteur par le déploiement d'une politique diversifiée et des moyens conséquents.

---

<sup>103</sup> [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

Cette politique ambitieuse devrait se traduire en 2017 par la tenue des **États généraux de la Culture**, déjà annoncés en début de mandature. Un budget à cet effet est prévu pour cette année (80 000 € en AE et 152 336 € en CP). Outre la prise en compte indispensable des attentes des professionnels du secteur, cet événement devra donner la possibilité aux Réunionnais de s'exprimer sur leurs souhaits et leurs besoins. Ainsi, la stratégie territoriale en matière culturelle sera aussi le fruit de l'expression d'un mouvement populaire.

Pour ce qui a trait au **soutien à la diffusion des arts visuels et contemporains**, la Commission invite la Collectivité à poursuivre ses efforts en termes de communication sur les aides à l'export. En outre, la Commission a déjà encouragé le Conseil régional à mener une réflexion avec les établissements publics et le monde économique en matière d'**accompagnement des artistes pour trouver des lieux d'exposition** éphémères ou pour des durées plus longues.<sup>104</sup> Ainsi, un portail d'information en ligne pourrait mettre en lien, d'une part, les artistes avec les lieux susceptibles d'accueillir des expositions et, d'autre part, les artistes avec le public en proposant un agenda des expositions dans ces lieux. Il pourrait s'agir d'un outil piloté par la Région avec le concours de ses partenaires qu'il appartiendrait aux artistes d'alimenter.

Concernant la **politique de la Collectivité en matière de musées**, la Commission se réjouit de l'ambition du Conseil régional de mettre en place un partenariat avec les autres structures muséales de l'île, à commencer par celles du Conseil départemental, avec qui il prévoit de collaborer « *afin de mener ensemble une politique concertée sur leurs musées* »<sup>105</sup>.

Elle se satisfait également de la politique dynamique du Conseil régional qui se traduit notamment par des actions d'enrichissement et de conservation des collections des musées et la modernisation de Kélonia en 2017. La Commission constate que le caractère attractif des musées est également entretenu par une stratégie événementielle entreprenante, constatée notamment à travers la lecture de la newsletter régulière de la SPL RMR.

Elle invite la Collectivité à mener une réflexion sur la réalisation de **visites virtuelles de certains musées**, qui pourraient être enrichies par des contenus complémentaires, par exemple en fonction de l'actualité (événements sportifs ou culturels, éruption, etc.).

Concernant la SPL RMR, la Commission réitère son souhait de bénéficier d'une communication des conclusions du « *diagnostic technique, financier et juridique* » des contrats de délégation de service public en vigueur et de « *l'analyse qualitative et quantitative de l'activité de l'exploitant au terme des premières années de gestion des quatre équipements régionaux* » réalisés en 2016.<sup>106</sup> Elle prend note que les contrats sont pour l'instant reconduits par voie d'avenant et que la procédure de renouvellement ne sera relancée qu'au second semestre 2017.

Enfin, la Commission souhaiterait que lui soit communiquée l'étude qui sera réalisée sur l'impact de la culture sur l'économie du territoire, réalisée en vue d'« *optimiser l'efficacité des politiques de soutien aux filières touristique et culturelle et de concevoir les outils adaptés à leur développement* »<sup>107</sup>. Sur ce thème, elle met en exergue le fait que la **culture « vivante »** de la Réunion constitue un **atout pour le développement touristique de l'île**, à condition de bien la valoriser, par exemple en optimisant la mise en avant des événements culturels de grande ampleur à l'extérieur de notre île.

---

104 [Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.](#)

105 Page 192 des Orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

106 Page 150 du projet de Budget primitif pour l'exercice 2017 – Rapports sectoriels.

107 Page 150 du projet de Budget primitif pour l'exercice 2017 – Rapports sectoriels.

Le budget de la politique sportive régionale est quasiment stable avec :

- en investissement, 850 000 € en AP (contre 910 000 € en 2016) et 1 500 000 € en CP (contre 1 470 700 € en 2016) ;
- en fonctionnement, 3 150 000 € en AE (contre 3 266 000 € en 2016) et 3 500 000 € (contre 3 405 000 € en 2016).

Suite au transfert de compétences liées au CREPS<sup>108</sup>, et mis à part l'attribution de moyens de l'État correspondant à ce qu'il dépensait avant ce transfert, la Commission réitère son inquiétude concernant le **coût supplémentaire de la gestion du CREPS** pour le Conseil régional pour les années à venir, en termes de personnels d'une part, et d'entretien et de réhabilitation des équipements, d'autre part.

Concernant l'IRSOI<sup>109</sup>, la Commission avait émis des réserves sur la pertinence et l'opportunité du projet dans ses derniers avis. Elle souhaiterait ainsi bénéficier d'une **présentation des études de définition et de programmation** qui permettront de « mener les premières actions en lien avec l'IRSOI en 2017 », afin de mieux saisir l'intérêt et les modalités de déploiement de cet institut.

La Commission se réjouit de la réflexion qui sera poursuivie avec l'État, la DJSCS<sup>110</sup>, le Conseil départemental et le CROS<sup>111</sup> sur la définition des « contours d'une plate-forme d'accueil et d'informations pour la mobilité des partenaires du mouvement sportif local ». Elle rappelle sa proposition d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un système de **centralisation des demandes d'aides** à la mobilité soumises aux différents acteurs institutionnels qui accompagnent les sportifs dans les déplacements à l'extérieur de la Réunion<sup>112</sup>.

En outre, la Commission souhaiterait que lui soient présentés les résultats de **l'étude sur le parcours et la situation actuelle des anciens bénéficiaires des aides du Conseil régional** dans le cadre de la pratique du sport de haut niveau. Cette démarche évaluative doit permettre d'une part, de constater les retombées de cette politique d'accompagnement pour le secteur sportif à la Réunion et d'autre part, d'ajuster les conditions d'attribution des aides.

La Commission salue l'implication du Conseil régional en matière de **grands événements sportifs** et encourage à développer et afficher son soutien à leur égard, car son action en la matière contribue au rayonnement de la destination touristique « Réunion ». En effet, le sport est un vecteur non négligeable de développement du tourisme et les grands événements sportifs constituent un **outil de promotion touristique** du territoire, devant bénéficier à ce titre d'une communication ambitieuse. De plus, la Commission se prononce en faveur d'une évaluation qui permettrait de connaître les **pratiques sportives effectuées par les touristes** durant leur séjour à la Réunion.

Enfin, la Commission a noté que l'État est responsable du pilotage de l'élaboration en cours du **Schéma Territorial de Développement du Sport** de la Réunion. Elle invite le Conseil régional à défendre dans le cadre de la définition de ce Schéma une politique ambitieuse en matière de sport, à l'image de la politique qu'elle mène elle-même. Cette politique devrait viser à définir une stratégie non pas uniquement fonction des moyens disponibles, mais correspondant avant tout aux besoins du territoire tels qu'ils auront été identifiés.

---

108 CREPS : Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives.

109 IRSOI : Institut Régional des Sports de l'Océan Indien.

110 DJSCS : Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Réunion.

111 CROS : Comité Régional Olympique et Sportif Réunion.

112 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

---

## PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

---

### COMMISSIONS « ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE » & « AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES »

---

#### ***Avis conjoint des Commissions «Éducation et Formation professionnelle» et «Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances».***

Le budget du pilier 6 « Plus d'égalité des chances pour les familles » est réparti de la façon suivante :

- en investissement : 7 687 000 € en AP et 7 856 000 € en CP ;
- en fonctionnement : 74 985 000 € en AE et 70 491 000 € en CP.

Les Commissions constatent que les actions annoncées dans ce projet de Budget primitif pour le pilier 6 s'inscrivent en cohérence avec les Orientations budgétaires précédemment examinées. Pour l'ensemble des secteurs de ce pilier, elles réitèrent donc les remarques et préconisations émises dans leur dernier avis<sup>113</sup>.

|  |
|--|
| <b>SECTEUR</b><br><b>« Égalité des Chances – cohésion sociale, lutte contre l'illettrisme – prévention santé »</b> |
|--|

#### **I – PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME**

De manière générale, les Commissions ne sauraient que trop insister sur l'importance de la mise en œuvre d'**actions de prévention** et de lutte contre l'illettrisme.

Elles rappellent ainsi les chiffres alarmants parus récemment<sup>114</sup> et faisant apparaître un taux de 14,8 % de jeunes en situation d'illettrisme à la Réunion<sup>115</sup>, contre 4,3 % pour l'ensemble du territoire national. Cette étude met également en évidence la part des jeunes en difficulté de lecture, qui avoisine les 9,9 % au national et 30 % à la Réunion.

Au regard de ce constat, les Commissions encouragent fortement la Collectivité régionale à entreprendre les démarches nécessaires à l'inauguration d'un véritable partenariat avec l'Académie en mettant l'accent sur le développement du volet préventif de la lutte contre l'illettrisme.

Par ailleurs, lors de l'examen du précédent document budgétaire<sup>116</sup>, les Commissions observaient l'ambition clairement affichée de la Collectivité régionale de reconduire pour l'année 2017 l'action de **professionnalisation des animateurs de Cases à Lire**, afin de constituer un « pool » d'intervenants qualifiés, aptes à intervenir dans d'autres dispositifs de formation. Si d'une part elles s'interrogent sur la traduction budgétaire de cette volonté, elles renouvellent d'autre part, le vœu de disposer des données concernant le nombre de formations dispensées ainsi que l'effectif d'animateurs concernés depuis le lancement de l'action en 2015<sup>117</sup>.

---

113 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

114 La Lettre n° 23 du 2 septembre 2017 de l'Observatoire Régional de la Santé de l'Océan Indien (ORS).

115 Part des jeunes en situation d'illettrisme recensée au cours de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) en 2015.

116 Orientations budgétaires du Conseil régional de la Réunion pour l'exercice 2017, page 200.

117 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

## II – MESURES D'ACCOMPAGNEMENT JEUNESSE: LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE EN FORMATION INITIALE

### 1. LES DISPOSITIFS DE REMOBILISATION DES JEUNES

Les Commissions rappellent l'évaluation faite par l'INSEE, en 2011, démontrant l'existence, à la Réunion, d'environ 64 000 jeunes, non insérés, âgés de 18-25 ans, sans emploi et qui ne sont ni étudiants, ni élèves, ni stagiaires en formation (NEET<sup>118</sup>) soit près de 45,3 % des jeunes contre 21,9 % au national. Elles soulignent d'autre part que l'Académie recensait 4 861 jeunes âgés de plus de 16 ans sortant du système scolaire sans qualification en mars 2015<sup>119</sup>, soit une moyenne de 14 % par an.

Au vu du constat sans appel et au regard des objectifs partagés par les pays européens dans le cadre de la stratégie Europe 2020, qui visent à réduire à moins de 10 % le nombre de **décrocheurs scolaires** d'ici 2020, les Commissions appellent l'attention de la Collectivité régionale sur l'urgence d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs sur cette question, afin de traiter la problématique de manière globale et diversifiée.

En ce sens, elles soulignent à nouveau que les ambitions de doubler les effectifs de l'E2C<sup>120</sup> et de poursuivre les interventions auprès du RSMA ne permettront pas, in fine, de résorber totalement le phénomène<sup>121</sup> et appellent ainsi la Collectivité à diversifier davantage ses actions en la matière.

Elles estiment par ailleurs, que les **actions de prévention en matière de décrochage scolaire**, tout comme dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, sont impératives et nécessitent de doter les établissements de moyens supplémentaires pour satisfaire à cette mission<sup>122</sup>.

D'autre part, dans leurs précédents avis<sup>123</sup>, les Commissions se saisissaient de la question du **diagnostic concernant l'étendue de la problématique du décrochage sur le territoire**. La Collectivité régionale ayant programmé le lancement d'une étude sur le sujet, elles se réjouissaient d'en connaître les résultats. En effet, conscientes qu'en l'absence de données fiables et précises sur le décrochage, il s'avère difficile de pouvoir en apprécier toutes les facettes et ainsi mettre en œuvre une politique forte en la matière, les Commissions renouvellent leur souhait de se voir restituer les résultats d'une telle analyse<sup>124</sup>.

### 2. L'ÉCOLE DE LA SECONDE CHANCE (E2C) :

Précédemment<sup>125</sup> les Commissions notaient également l'ambition de la Collectivité régionale de **doubler l'effectif de l'École de la Deuxième Chance (E2C)** sur la période 2015-2021 et de réaffirmer son engagement à accompagner la structure dans le déroulement de sa mission.

---

118 NEET : Not Education, Employment or Training.

119 Dossier de presse de l'Académie de la Réunion – rentrée 2015/2016 – 17 août 2105.

120 E2C : École de la Seconde Chance.

121 [Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 \(Rapport de présentation et rapport sectoriels\) – Assemblée plénière du 26 avril 2016.](#)

122 [Commentaires et propositions du CESER sur « les 35 recommandations du Rapport LUREL déclinées en 23 axes et 75 propositions » – Bureau du 16 juin 2016.](#)

123 [Avis des Commissions sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 décembre 2014.](#)

[Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.](#)

124 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

125 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

Si elles constatent en effet une augmentation de 200 000 € de crédits en faveur de ce dispositif<sup>126</sup>, elles s'interrogent cependant d'une part, sur le nombre de jeunes concernés par cette action et d'autre part, sur les objectifs attendus par la Collectivité pour la prochaine rentrée. Dans le prolongement de cette idée, elles réitèrent le vœu de disposer des documents de **bilan, de suivi et d'évaluation inhérents au dispositif**<sup>127</sup>.

Enfin, les Commissions tiennent à exprimer leurs regrets concernant l'absence de présentation des actions envisagées pour ce dispositif dans le cadre du Budget primitif du Conseil régional pour l'exercice 2017.

### **3. LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE : LE PLAN ORDINATEUR PORTABLE 2 (POP2) :**

S'agissant du **Plan Ordinateur Portable 2 (POP2)**, les Commissions se félicitent de la reconduction pour la rentrée scolaire 2017 du dispositif POP2 faisant apparaître une évolution technique de l'équipement informatique. Elles notent en effet que celui-ci sera désormais nativement équipé de logiciels pédagogiques, elles souhaiteraient à cet égard en connaître la liste.

Par ailleurs, elles estiment judicieux de veiller, en lien avec les animateurs présents dans les EPLE<sup>128</sup>, à ce que les élèves ayant bénéficié du dispositif POP avant la rentrée 2017, puissent se voir également équipés de ces nouveaux logiciels pédagogiques.

Dans le prolongement de l'idée défendue par les Commissions visant à ce que le développement du numérique puisse bénéficier à l'ensemble des Réunionnais<sup>129</sup>, elles notent avec satisfaction la mise en place d'un **accompagnement financier des familles les plus modestes dans la souscription d'un abonnement internet**. Pour disposer d'informations sur l'impact de ce dispositif à l'égard du public visé, les Commissions encouragent la Collectivité régionale à mener une réflexion sur la mise place d'indicateurs qui permettront d'en réaliser une évaluation et un suivi précis et ainsi l'ajuster le cas échéant.

Enfin, les Commissions suggèrent à nouveau<sup>130</sup> à la Collectivité régionale, de mener une réflexion, en partenariat avec le Rectorat, sur le **bon usage fait par les jeunes** des nouveaux outils de communication mis à leur disposition. En ce sens, un travail de sensibilisation à l'utilisation d'internet, notamment via un guide dédié, pourrait être réalisé auprès des élèves et des parents dès la remise du bon permettant l'achat de l'équipement.

Elles rappellent qu'un lien entre l'usage de ces nouveaux outils et la santé doit être établi et se montrent favorables à la mise en place, au sein des EPLE, d'un module de sensibilisation à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux, associé à l'idée de développer des **temps dits de « déconnexion »**<sup>131</sup>.

---

126 Les crédits alloués au dispositif E2C passent ainsi de 1 700 000 € (AE) et 1 740 000 € (CP) en 2016 à 1 900 000 € (AE et CP) en 2017.

127 [Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 \(Rapport de présentation et rapport sectoriels\) – Assemblée plénière du 26 avril 2016](#), page 28.

[Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016](#), page 39.

128 EPLE : Établissement Public Local d'Enseignement.

129 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016](#).

130 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016](#), page 41.

[Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016](#).

131 [Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 \(Rapport de présentation et rapport sectoriels\) – Assemblée plénière du 26 avril 2016](#), page 28.

[Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016](#).

### III – LA POURSUITE DU SOUTIEN AUX CLASSES TRANSPLANTÉES

Les Commissions notent avec satisfaction l'engagement budgétaire de la Collectivité régionale à hauteur de 155 000 € (AE et CP) pour l'année 2017, dans le cadre de sa contribution forfaitaire de 8,5 € par journée-enfant, en faveur des **classes transplantées**.

En effet, elles estiment que ce dispositif est une initiative à soutenir et à dupliquer, qui répond notamment à leur préconisation visant le développement d'une culture de la mobilité inter et intra-territoriale dès le plus jeune âge<sup>132</sup>. À cet égard, les Commissions encouragent la Collectivité à renforcer les moyens alloués à cette action.

### IV – LA CONTRIBUTION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE ET DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Les Commissions notent que le Conseil régional entend poursuivre « *son implication en matière de cohésion sociale, d'égalité hommes-femmes, d'accès au droit ou à la santé pour tous* ». Ces problématiques recouvrent des compétences partagées entre diverses institutions mais l'implication de la Collectivité n'en est pas moins indispensable. Or, si des actions sont effectivement prévues, les Commissions ne peuvent que constater que le montant prévu pour ces problématiques reste modeste, malgré les enjeux.

Sur les thématiques de l'**égalité entre les femmes et les hommes** et de la lutte contre les violences faites aux femmes, les Commissions renvoient à leur avis rendu sur le rapport annuel 2016 établi par le Conseil régional sur le sujet<sup>133</sup>.

Concernant spécifiquement la problématique des **violences faites aux femmes**, l'implication du Conseil régional doit être à la hauteur des enjeux et conforme aux ambitions qu'il affiche en la matière.

### V – LES EMPLOIS VERTS

Dans le cadre de la mise en place d'un parcours de formation individualisé et adapté pour les bénéficiaires des contrats « Emplois verts », les Commissions encouragent à nouveau la Collectivité régionale à mener un travail approfondi sur la **diversité et la qualité de leurs formations** en vue de contribuer à renforcer la sécurisation de leur parcours en formation<sup>134</sup>. De plus, elles suggèrent de privilégier les actions de formations correspondant aux secteurs d'activité identifiés « en tension ».

Par ailleurs, au vu de la remise à plat du dispositif « Emplois verts », les Commissions réitèrent leur incitation à la mise en place d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant la réalisation d'une **évaluation sous le prisme de la formation et de l'insertion des bénéficiaires de ces contrats** (insertion professionnelle, montée en compétences grâce aux formations dispensées, ...) <sup>135</sup>.

Dans le même sens, elles estiment qu'il pourrait être judicieux de **mesurer l'impact du dispositif pour le territoire**, notamment sur la valorisation des sites touristiques concernés.

---

132 [Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 \(Rapport de présentation et rapport sectoriels\) – Assemblée plénière du 26 avril 2016](#), page 29.

133 [Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016](#), page 32.

134 [Avis du CESER sur le « Rapport annuel 2016 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes »](#) – Soumis pour approbation à l'Assemblée plénière du 16 décembre 2016.

135 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016](#).

136 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016](#).

Enfin, les Commissions souhaiteraient pouvoir disposer, outre **la présentation globale du dispositif**, de **la répartition géographique** de l'intervention de l'ensemble de ces contrats sur le territoire pour 2017.

## **VI – LA CONTRIBUTION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE SANTÉ**

Les Commissions réitèrent leur satisfaction de voir la problématique du diabète mise sur le devant de la scène par le Conseil régional. La publication du rapport du CESER sur ce sujet<sup>136</sup> semble avoir engendré une prise de conscience sur la gravité de la situation<sup>137</sup>. Elles constatent que l'engagement politique volontariste de la Collectivité, qui a fait de **la lutte contre le diabète une grande cause régionale pour la mandature 2015-2021**, se traduit par des mesures concrètes.

L'ensemble des parties prenantes se sont saisies du dossier, notamment au travers de la Conférence de consensus qui s'est ouverte le 28 avril 2016, afin de conduire une action mutualisée et rationnelle. Cette démarche commune doit permettre de s'assurer, en transparence, de la **bonne utilisation des financements publics**, afin que l'économie de la santé créée autour de la lutte contre le diabète soit davantage vertueuse.

Au-delà de cette satisfaction, les Commissions appellent à **rester vigilant sur l'implication** dans le temps des uns et des autres. Elles encouragent aussi la **démarche d'évaluation** de la politique mise en œuvre.

---

136 [Rapport du CESER: « Diabète et santé publique à la Réunion : comment transformer un cercle vicieux en un cercle vertueux?... » – Assemblée plénière du 27 mai 2014.](#)

137 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)



|  |
|--|
| <b>SECTEUR</b><br><b>« Mobilité et Continuité territoriale »</b> |
|--|

Avec une enveloppe évaluée en grandes masses à près de 48 M€, les Commissions notent l'effort de la Collectivité qui se traduit par la constance du budget alloué au secteur mobilité ces deux dernières années<sup>138</sup>.

### **I – POUR UNE MEILLEURE CULTURE DE LA MOBILITÉ ET DU RENFORCEMENT DE L'OUVERTURE DES HORIZONS DES RÉUNIONNAIS : LA CONTINUITÉ TERRITORIALE**

Concernant le volet **continuité territoriale**, les Commissions invitent à nouveau la Collectivité régionale à réfléchir à la possibilité pour les bénéficiaires de pouvoir utiliser directement leur bon pour l'achat de leur billet d'avion en ligne, sans devoir nécessairement s'acquitter de frais supplémentaires<sup>139</sup>.

### **II – POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES JEUNES EN MOBILITÉ**

Les Commissions prennent acte, de la mise en place pour 2017, d'un **programme de mobilité éducative** qui devra intégrer toutes les mesures d'accompagnement en faveur de la mobilité des jeunes Réunionnais.

Elles constatent également, outre l'**accompagnement aux voyages pédagogiques et linguistiques** des lycéens, la mise en œuvre par la Collectivité pour 2017, du **projet étudiants (en mobilité) connectés**, conformément à ses engagements pris dans le précédent document budgétaire<sup>140</sup>.

Enfin, les Commissions notent la poursuite de la collaboration entre le Conseil régional et l'INSEE<sup>141</sup> pour le **suivi des étudiants réunionnais en mobilité**, en préfiguration de la création d'un Observatoire de la mobilité. Elles réitèrent, en ce sens, leur préconisation visant un meilleur suivi de l'insertion des jeunes issus d'un parcours en mobilité, et particulièrement ceux ayant obtenu leur qualification dans le cadre de leur poursuite d'études médicales et paramédicales en Belgique.

### **III – POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES PROJETS DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN MOBILITÉ**

Afin de répondre à cette problématique concernant la **prise en charge des projets de formation professionnelle en mobilité**, les Commissions suggèrent que soit menée une réflexion en partenariat avec l'Université, pour intégrer, dans le cadre des licences professionnelles, une année en mobilité. Il s'agirait d'inscrire cette année dans le cursus universitaire de l'étudiant, dont l'accompagnement demeurerait à la charge de la Collectivité régionale.

---

138 Les crédits alloués en matière de mobilité passent ainsi de 48 182 580 € (AE) et 43 500 000 € (CP) en 2016 à 48 000 000 € (AE et CP) en 2017.

139 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

140 Orientations budgétaires du Conseil régional de la Réunion pour l'exercice 2017, pages 210-211.

141 INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

**COMMISSION**  
**« AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES »**

---

Le projet de Budget primitif, reflet des Orientations budgétaires, pour ce pilier d'intervention prioritaire à part entière de la politique régionale, enregistre une augmentation conséquente de 23 %. Il traduit ainsi la poursuite de l'ambition de la Collectivité en ce domaine, d'ouverture internationale et d'insertion de la Réunion dans son environnement régional.

Les sommes consacrées à ce secteur d'intervention s'élèvent à 2,700 M € en AE/AP et 2,750 M € en CP (pour respectivement 2,249 M € et 2,577 M € en 2016). Le cofinancement au titre du programme INTERREG V OI<sup>142</sup> (en première année de pleine programmation) représente 1,8 M €, permettant la mobilisation de 12 M € de FEDER, démontrant ainsi l'effet levier important des financements régionaux.

En termes de lisibilité, la Commission relève l'intérêt des récapitulatifs et tableaux de synthèse annexés au rapport et déclinant les actions ainsi que les indicateurs d'évaluation. Pour ces derniers, elle avait noté qu'il aurait été judicieux de les quantifier (indicateurs financiers, de résultats et de réalisations)<sup>143</sup>. La Commission rappelle qu'il convient de mesurer les retombées tout particulièrement pour le territoire de la Réunion (cf. supra), d'autant plus en matière de coopération.<sup>144</sup> Dans ce cadre, elle considère qu'une communication régulière sur l'état d'avancement d'INTERREG s'avère nécessaire.

Dans l'objectif affiché de recherche d'efficience des dépenses publiques, la priorité est accordée, dans la sélectivité des projets, à l'éligibilité au fonds européen et donc aux projets d'intérêts communs avec les pays tiers, parties prenantes au programme.

Il est par ailleurs souligné qu'une réflexion est prévue sur l'aide au développement et la coopération solidaire avec la mise place d'un cadre ad hoc afin de structurer les interventions menées sur fonds propres.

De plus, il est fait mention que d'autres lignes sectorielles sont mobilisées, sans plus de précision s'agissant des actions. Aussi, la Commission rappelle que l'orientation économique prioritaire accordée par la Collectivité n'est pas exclusive des autres interventions (éducation, formation, culture, sport, ...). L'étendue de cette politique transversale s'exprimant bien au-delà de ce pilier, elle renouvelle sa demande d'adoption, pour l'ensemble des documents budgétaires, d'une présentation consolidée des actions soutenues en faveur de la coopération (par secteur, pays, projets et montants), comme cela se fait dans d'autres Régions. En effet, il s'avère indispensable de pouvoir pleinement apprécier l'articulation entre les différents piliers d'intervention, de même que la cohérence des différents documents d'orientation et/ou de programmation concernés et/ou portés par la Collectivité (exemple du SRDEII<sup>145</sup>).<sup>146</sup>

---

142 63,2 M € de FEDER pour INTERREG V OI 2014-2020 – 35 M € en 2007-2013.

143 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

144 [Avis du CESER sur les fiches actions du programme INTERREG V OCÉAN INDIEN 2014-2020 du 22 mars 2016.](#)

145 SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation.

146 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

## **1 LA POURSUITE DE L'INTERVENTION DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE**

S'agissant des destinations identifiées comme pays cibles<sup>147</sup> ou définies comme prioritaires<sup>148</sup>, la Commission rappelle également les autres opportunités existantes en Afrique (à l'instar du Kenya), en référence aux réflexions en cours au sein des milieux professionnels.<sup>149</sup>

Le renforcement des liens historiques de coopération avec nos voisins proches dans la zone, avec lesquels la Réunion partage une communauté de destin, est de nature à accroître l'ensemble des échanges. Le CESER milite en faveur de la valorisation de l'identité indianocéanique et de la promotion du concept de codéveloppement durable. Sa préconisation tendant à l'organisation d'une journée annuelle publique de sensibilisation à la culture et à la pratique de la coopération est toujours d'actualité<sup>150</sup>.

Afin d'appréhender les règles régissant les conditions des échanges dans la zone, la Commission considère que la mise en place d'une Cellule dédiée aux APE<sup>151</sup> au sein du Conseil régional devrait remédier à l'absence d'information et de concertation sur le sujet<sup>152</sup>. Il s'avère crucial de reprendre les travaux entamés en 2007<sup>153</sup>, et sur la base d'une évaluation<sup>154</sup>, d'élaborer un argumentaire concerté et cohérent sur ce dossier avec les entreprises locales, à porter devant les autorités européennes.<sup>155</sup>

La Commission renouvelle son soutien à l'ouverture des antennes décentralisées à l'extérieur de la Réunion<sup>156</sup>; ces relais ayant notamment vocation à accompagner les opérateurs économiques. Le lancement d'une réflexion étant prévue afin de définir les pays où leur implantation s'avérerait prioritaire, il serait opportun que le CESER soit informé des conclusions<sup>157</sup> (notamment au regard de la bonne mise en œuvre d'INTERREG V OI, à garantir). Dans un contexte financier contraint, elle avait préconisé la mutualisation de ces moyens avec d'autres collectivités territoriales françaises<sup>158</sup>.

Les dispositions prises en faveur de la desserte aérienne, de même que de la facilitation des procédures de délivrance des visas, participent de cette politique de développement. Le Conseil régional est donc invité à accentuer ses démarches en ce sens, auprès du Gouvernement et des Parlementaires, pour l'ensemble des destinations privilégiées.

---

147 Inde, Australie, Chine, Maurice.

148 Mozambique, Madagascar, Seychelles, Union des Comores.

149 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2017 – Assemblée plénière du 8 novembre 2016.](#)

150 [Note du CESER : « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans l'océan Indien » – Bureau du 8 juillet 2005.](#)

151 APE : Accords de Partenariat Économique.

152 [Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2016 \(Rapport de présentation et rapport sectoriels\) – Assemblée plénière du 26 avril 2016.](#)

153 [Premier avis du CESER sur « les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Économique en négociation entre l'Union Européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part » – Bureau du 14 mars 2007.](#)

[Deuxième avis du CESER sur « les enjeux que représentent les Accords de Partenariat Économique en négociation entre l'Union Européenne avec le groupe ESA d'une part et le groupe SADC/RSA d'autre part » – Bureau du 7 juin 2007.](#)

154 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.](#)

155 [Intervention du Président Jean-Raymond MONDON du CESER lors de la Conférence de coopération régionale, le 9 novembre 2012.](#)

156 [Note du CESER : « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans l'océan Indien » – Bureau du 8 juillet 2005.](#)

157 [Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2016 – Assemblée plénière du 18 février 2016.](#)

158 Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2011.

## **2 LA POURSUITE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME INTERREG V OCÉAN INDIEN 2014-2020**

Première année de pleine programmation d'INTERREG V OI, 2017 verra la mise en œuvre des premières conventions cadres bilatérales particulièrement avec les pays de la COI. Il conviendra aussi de poursuivre la négociation en vue de la signature des autres pays tiers concernés (au titre de la coopération transnationale).

Les actions de communication sont donc à renforcer en la matière. Aussi, la Commission renouvelle ses interrogations quant aux conséquences de l'accord préalable non formalisé de l'Afrique du Sud.<sup>159</sup>

L'exercice du droit régional à l'expérimentation est de nature à contribuer à la bonne déclinaison opérationnelle du programme<sup>160</sup>. De même que la loi « *relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des Outre-mer dans leur environnement régional* », prévoyant l'adaptation du cadre législatif,<sup>161</sup> s'inscrit pleinement dans une démarche de reconnaissance du « *rôle essentiel de la Réunion dans les relations internationales françaises dans la zone* »<sup>162</sup>, et ce conformément aux dispositions de la LOOM<sup>163</sup>.

Aussi, s'agirait-il de rénover le mode de gouvernance de cette politique par la désignation du Conseil régional comme chef de file de la coopération afin de répondre aux besoins de cohérence, de lisibilité, d'harmonisation des actions et de réactivité.

Est une nouvelle fois préconisée la création d'une Conférence locale de la coopération et du codéveloppement (chargée d'élaborer la politique, d'informer les partenaires, et de procéder aux évaluations) réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et sociaux, y compris les acteurs de la société civile.<sup>164</sup>

## **3 LA PARTICIPATION AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES**

Sur le plan des relations multilatérales, l'ouverture de la Réunion vers le grand océan Indien passe nécessairement par une meilleure visibilité au sein des organisations régionales (COI, COMESA, IORA, SADC)<sup>165</sup>. La Collectivité est donc invitée à intensifier ses négociations pour trouver le niveau de participation le plus adéquat pour défendre au mieux nos intérêts spécifiques tout en valorisant nos atouts. La mise en œuvre de partenariats stratégiques (à l'instar de ceux prévus avec le COMESA et l'IORA) s'inscrit en ce sens.

La Commission relève que le Conseil régional doit s'attacher à favoriser l'articulation des financements conjoints FED-FEDER<sup>166</sup>, dans le cadre des projets menés avec la COI.

Elle prend acte de l'organisation du premier Comité dédié (FED-FEDER) qui s'est réuni en octobre dernier. Partant du constat de l'insuffisance des réunions des instances concernées sur la période précédente, il lui paraît impératif d'organiser la concertation de façon plus régulière. En l'absence de précision formelle tenant à la composition du Comité de concertation, le CESER s'était interrogé sur l'appartenance et donc la participation effective des Conseils consultatifs<sup>167</sup>.

---

159 [Avis du CESER sur les fiches actions du programme INTERREG V OCÉAN INDIEN 2014-2020 du 22 mars 2016.](#)

160 [Avis du CESER sur le l'exercice du droit régional à l'expérimentation \(article 72 alinéa 4 de la Constitution\) – Assemblée plénière du 26 avril 2016.](#)

161 Loi n° 2016-16 557 du 5 décembre 2016.

162 [Note du CESR: « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans l'océan Indien » – Bureau du 8 juillet 2005.](#)

163 LOOM: Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer du 13 décembre 2000.

164 [Note du CESR: « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans l'océan Indien » – Bureau du 8 juillet 2005.](#)

165 COI, COMESA, IORA, SADC: Commission de l'Océan Indien, Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe, Communauté de Développement d'Afrique Australe, Association des États Riverains de l'Océan Indien.

166 FED-FEDER: Fonds Européen de Développement – Fonds Européen de Développement Régional.

167 [Avis du CESER sur les fiches actions du programme INTERREG V OCÉAN INDIEN 2014-2020 du 22 mars 2016.](#)

En termes de cohérence, la Commission partage également la nécessité de rechercher la meilleure complémentarité possible avec les autres programmes ou accords existants ou autres sources de financement mobilisables, comme les PIR (Programmes Indicatifs Régionaux) ou l'ICD (Instrument de Coopération au Développement pour l'Inde et l'Afrique du Sud).<sup>168</sup>

---

<sup>168</sup> [Avis des Commissions du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 21 juin 2016.](#)